



Problème avec un particulier concernant non paiement d'une factur

Par **frelaudelo**, le **23/04/2015** à **13:04**

Bonjour,

Je suis un petit artisan qui travail essentiellement avec le particulier.

Il y a quelques temps de cela j'ai fait plusieurs devis pour un client. Un pour son isolation un pour ses menuiseries et un pour sa cuisine. Ce client ayant fait une demande de subvention auprès de l'Anah nous a demandé si il était possible de réunir les 3 devis en 1 sans noter pour la cuisine. Nous nous l'avons fait. Et lui nous a donc signé le devis pour l'isolation et le devis pour les menuiseries. Suite à cela nous avons fait les travaux prévu il a mis un temps considérable pour nous régler la première partie des travaux pretextant qu'il était en attente du règlement de l'Anah alors qu'il avait les fonds. Des qu'il a été payé nous sommes retournés chez lui pour faire son plan de travail de sa cuisine. A savoir que la propreté chez ce client est vraiment inexistante. Pendant que nous faisons son plan de travail le client a même mis les coudes délibérément sur le plan pendant que nous passions la résine, beaucoup de poussière se dégage de chez ce client à cause de sa cheminée et du ménage inexistante et donc des particules se sont posées dessus. Autre chose en démontant l'ancien plan de travail nous avons fait un trou dans un mur mais nous avons rebouché immédiatement mais ce client ayant fait la peinture de sa cuisine avant que nous fassions les travaux n'était pas content. Il nous a demandé de faire d'autres travaux qui n'étaient pas convenus dans le devis et nous les avons fait gratuitement. Je suis parti du chantier et 15 jours après je lui ai adressé ma facture. Il ne m'a jamais dit en face qu'il n'était pas satisfait et là depuis ce monsieur me menace par lettre recommandée car selon lui il y aurait pleins de malfaçons il ne veut pas payer il veut même faire intervenir un autre artisan et me déduire de ma facture ses frais. Il prétend aussi un souci avec un volet roulant que je n'aurai pas posé selon lui comme il le voulait mais moi je l'ai posé selon la norme que mon fournisseur m'impose aujourd'hui il a fait intervenir un autre artisan sur ce volet qui selon lui ne marchait pas et lorsque je lui ai fait remarquer que ce n'était

plus ma garntit qui rentrait en cause il a de nouveau fait des menaces et cette fois il veut contacter la chambre des métiers pour me nuire.il me parle d'un article 1144 du code civile mais ma question est ne doit il pas me régler ma facture dans sa totalité avant de contester???j'ai voulu lui faire un geste commerciale en déduisant les frais concernant le plan de travail car effectivement à cause de la saleté des particules se sont posés dessus et il est à refaire donc j'atais d'accord pour annuler cette partie là de la facture mais lui me demande davantage Qui dois je aller voir